

PREAVIS MUNICIPAL N° 7-1/22

Au Conseil communal de et à Chavornay

35.01.16/OA/sw

Chavornay, le 4 avril 2022

<p>Chavornay – Verneret - Salle de Sport 1 - Rénovation de la toiture plate partie douche/hall d'entrée - Demande de crédit</p>
--

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux

Préambule

Le bâtiment de la salle de Sport I a été construit en 1992 et mis en service en 1993. Il comprend une salle de gymnastique, un hall d'entrée, des douches et des vestiaires.

Ce dernier est utilisé par les écoles ainsi que par les sociétés locales.

Des soucis d'étanchéité ont déjà été observés et ont été réparés en 2015 sur la partie concernée et en 2018 sur une autre partie de la toiture plate.

De nouvelles infiltrations d'eau ont été observées à l'entrée de l'hiver. Les conséquences sont que l'isolation en OSB est moisie d'une part à cause de l'humidité engendrée par les douches et d'autre part, par les bandes de jointure d'étanchéité sur le toit. A cet effet, l'humidité est présente sur les 2 faces du toit. Ce qui a engendré rapidement des soucis de fermentation et de développement de champignons.

But du préavis

Le sondage effectué a mis en évidence ces graves problèmes d'infiltrations d'eau et de fragilisation de la structure du bâtiment. Les travaux consistent au changement complet de l'étanchéité sur cette partie du toit de 208 m². Deux offres ont été sollicitées et les deux entreprises proposent une intervention similaire qui se déroulera de la manière suivante :

- Installation et sécurisation du chantier ;
- Dépose du revêtement existant ;
- Evacuation des déchets ;
- Travaux d'étanchéité : nettoyage, assèchement, imprégnation du support par enduit bitumeux, pose d'une isolation thermique par panneaux en mousse de polyuréthane, exécution d'une étanchéité bicouche, raccord, fermeture par bande,...
- Petits travaux de ferblanterie ;
- Mise en place d'un toit végétalisé.

L'éventualité de modifier le toit plat par une toiture inclinée a été étudiée mais écartée pour les raisons suivantes :

- Le cout élevé ;
- La nécessité de déposer une mise à l'enquête ;
- La dénaturation du site.

Choix de l'option toit végétalisé/toit brut



Le toit végétalisé permet :

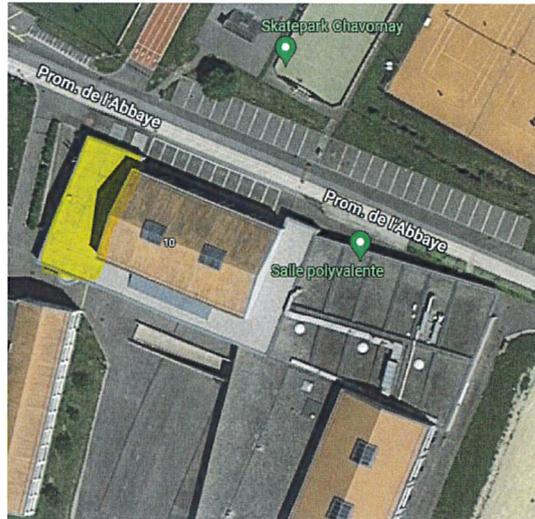
- D'améliorer l'isolation afin que le bâtiment reste frais en été et éviter que la chaleur s'échappe en hiver ;
- De protéger la toiture ;
- De purifier l'air à travers la photosynthèse ;
- De favoriser la biodiversité.

Le premier toit végétalisé communal se trouvant à la déchetterie donne entière satisfaction. Dès lors, il nous apparaît opportun de réaliser une seconde toiture végétalisée. De plus, cette toiture végétalisée d'agrément permettrait de

favoriser la biodiversité dans une zone où beaucoup de projets pédagogiques se développent, tels que jardin potager scolaire, poulailler, arbres fruitiers etc...

Coût du projet

Installation de chantier et sécurité	Devis	3'000.00
Dépose du revêtement existant	Devis	17'000.00
Travaux d'étanchéité	Devis	26'000.00
Mise en place d'un toit végétalisé	Devis	5'000.00
Pose d'une ligne de vie	Devis	4'900.00
Dépose et repose des sondes et du paratonnerre	Estimation	5'500.00
Démarches administratives	Estimation	1'200.00
Divers et imprévus	Estimation	7'000.00
TVA 7.7%		5'400.00
Coût total arrondi TTC		75'000.00



Planning des travaux :

Etant donné l'ampleur du chantier, Les travaux doivent être réalisés impérativement durant des vacances scolaires de plus de 15 jours. A cet effet, il serait opportun de les réaliser durant l'été 2022.

Subventions :

Le montant des subventions sera connu une fois les travaux terminés.

Financement

Ce crédit ne figure pas au plan des investissements 2022.

Le financement sera assuré par la trésorerie courante. Il fera l'objet d'un compte au bilan amortissable en 20 ans.

Charges annuelles :

Amortissement	CHF 75'000.00 : 20	CHF	3'750.00
Intérêt annuel moyen	CHF 75'000.00 x 1%	CHF	750.00
Charges annuelles moyennes		CHF	4'500.00

Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à soutenir ce projet et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité n° 7-1/22,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'autoriser la Municipalité à procéder à la rénovation de l'étanchéité d'une partie de la toiture plate de la salle de Sport I;
- d'accorder à ce titre un crédit de CHF 75'000.00;
- de régler cette étude par la trésorerie courante.

La syndique

Le secrétaire



The image shows two handwritten signatures in blue ink. The first signature is on the left, under the label 'La syndique'. The second signature is on the right, under the label 'Le secrétaire'. Between the two signatures is the official seal of the Municipality of Chavornay. The seal is circular and contains the text 'MUNICIPALITE DE CHAVORNAY' around the perimeter. In the center, there is a coat of arms with a shield, a crown on top, and a banner below it that reads 'LIBERTÉ PATRIE'. There are also two small stars on either side of the coat of arms.

Déléguée de la Municipalité : Mme Océane Auzepy